

Projet d'Accueil de stagiaires

Les textes réglementaires, liés à la réforme des diplômes, invitent les sites qualifiants à élaborer un livret d'accueil des stagiaires, parallèlement à la signature de la Convention de site qualifiant.

Ce livret permet de présenter aux stagiaires les informations nécessaires pour qu'ils puissent s'orienter dans l'institution et y trouver leur place. Il représente aussi un repère écrit pour les membres de l'équipe qui n'ont pas été présents au moment de son élaboration et pour les établissements de formation partenaires de l'institution.

Nous vous proposons ci-dessous un certain nombre d'éléments qui peuvent y figurer mais dont il appartient à chaque institution de vérifier la pertinence pour ce qui la concerne. Nous nous sommes appuyés principalement sur le livre de John Ward (*Guide du site qualifiant*, Rennes, Presses de l'EHESP « Politiques et interventions sociales », 2011) et sur une synthèse de l'analyse des livrets d'accueil qui nous ont été transmis, lors de la première phase d'enquête que nous avons menée en 2010-2011 auprès des institutions sociales et médico-sociales de la région Alsace.

SOMMAIRE INDICATIF

Étant données les évolutions récentes et les interprétations multiples qu'elles suscitent, il paraît pertinent de commencer par rappeler dans le projet d'accueil les éléments suivants :

- Comment vous appropriez-vous la notion de site qualifiant ?
- Comment concevez-vous votre place et votre rôle en lien avec les rôles respectifs de la DRJSCS (garante de la qualité des formations et certificatrice), du rectorat (certificateur), des établissements de formation (par rapport aux orientations et à la mise en œuvre de la formation dans les établissements de formation, pendant les stages, par rapport au parcours de formation de chaque étudiant, à la préparation des épreuves de certification, aux diplômes d'État,...) ?
- Comment définissez-vous dans votre institution les rôles et fonctions du référent du site qualifiant et du référent professionnel ?

Nota Bene : Le **Glossaire** que nous vous proposons pourrait vous être utile pour cette partie.

1/ Présentation du site qualifiant

- L'histoire de l'institution, ses valeurs, ses références
- Les objectifs tels qu'ils apparaissent dans les textes de références
- Les publics accueillis
- L'organigramme
- Les instances représentatives du personnel
- La liste des documents remis au stagiaire (par exemple : projet de service, fiches de poste, mode de fonctionnement, organigramme etc.)

Chacun peut imaginer des modalités d'appropriation : observations dans un lieu du territoire, entretiens avec un membre du CA...

2/ Aspects réglementaires et obligations contractuelles

- La convention de site qualifiant, conclue entre l'organisme d'accueil et l'établissement de formation, précise les engagements réciproques des signataires en rapport avec le projet d'accueil des stagiaires du site qualifiant.
- La convention de stage reprend pour un stage donné les engagements du site qualifiant, de l'établissement de formation et du stagiaire.
Le projet de stage (objectifs de stage) est fixé en référence aux objectifs généraux formulés dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement de formation et aux orientations et possibilités du site qualifiant. Il fait l'objet d'une rédaction par chaque stagiaire.

- Les obligations du stagiaire (par exemple, il est tenu aux mêmes obligations réglementaires que le personnel en référence au règlement intérieur, règles de confidentialité, secret professionnel, etc.)
- Les sanctions prévues en cas de manquement aux engagements pris (en référence au droit du travail)

3/ L'offre de formation du site qualifiant (par DF/DC)

- En fonction des spécificités de votre institution, vous pouvez par exemple décliner votre « offre de formation » en fonction des référentiels de compétence par métiers...

4/ Organisation de l'accompagnement pédagogique au sein du site qualifiant

- Les rencontres entre référent de site qualifiant, référent professionnel et stagiaire sont prévues au rythme de....
- Les modalités de liaison avec les référents des établissements de formation
- Les modalités d'évaluation intermédiaire et finale des apprentissages

5/ Modalités pratiques

- Plan du site, indications pratiques (accès en transports en commun, possibilités de restauration, etc.)
- Les clauses particulières concernant les assurances, l'utilisation de véhicules de service, les déplacements en dehors du département...
- Les aménagements prévus pour des stagiaires porteurs de handicap (conditions d'accessibilité et d'accompagnement propres au service)